

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Jeudi 01 Février 2024

Présents : Denis VEYRUNES, Annick BLACHERE, Camille MARCHAND, André LIDOINE, François CHALAUD, Chantal PORTA, Johanna LEDREN, Guy CRESPIY

Pouvoir (s) : Jean MECA donne procuration à André LIDOINE

Philippe POURCHET donne procuration à Denis VEYRUNES

Absent(s): Josef SEDLAK, Stephane MORANNE, Thomas BOUET, Alexandra HAJEK, Julien CUNY

Secrétaire de séance : Guy CRESPIY

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal :

Une motion de soutien aux agriculteurs mobilisé pacifiquement

Voté à l'unanimité

La séance est ouverte à : 19 h 05

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du Jeudi 07 décembre 2023

2. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire selon le droit commun

Après exposé, Il est proposé au conseil municipal :

De retenir le dispositif de droit commun fixant le nombre de sièges au conseil communautaire à 60, et qui ne modifie pas la représentation de la commune.

Voté à l'unanimité

3. Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables- Modalités de concertation préalables

Après exposé, le conseil municipal décide de proposer :

De définir les modalités de concertation préalable avec le public comme suit : mise à disposition des plans en mairie, affichage de l'information, information sur le site internet et information sur les réseaux sociaux de la commune le cas échéant.

Voté à l'unanimité

4. Remboursements avances achats matériels informatiques au 4^{ème} adjoint

Il est proposé au conseil municipal :

De Rembourser l'avance faite par M. CUNY Julien, 4^{ème} adjoint de 181.76 €

Voté à l'unanimité

5. Participation frais manifestation théâtrale

Après exposé, il est proposé au conseil municipal :

D'attribuer une participation financière de 250 € à Association Théâtre Populaire

Pour la manifestation Théâtrale du samedi 03 Février 2024 à 20 h 15 au Foyer de Sanilhac Sagriès

Voté à l'unanimité

6. Budget Eau et Assainissement 2024 : Ouverture de dépenses d'investissement (engager, liquider et mandater) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Après exposé, il est proposé au conseil municipal :

L'ouverture des crédits suivants Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : + 7 900 €

D'autoriser Monsieur Le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 7 900 € tels que répartis ci-dessus, soit moins de 25 % de 71 724.06 € € correspondant au quart des crédits ouverts en 2023

De s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2024

Voté à l'unanimité

7. Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle

Compte tenu des avantages sociaux déjà attribués par la Commune et des possibilités financières de celle-ci, le conseil décide de ne pas accorder cette prime.

Vote : Contre (s) : 0 Pour(s) : 10 (8+2 Procurations) Abstention(s) : 0

8. Décision du Maire n°9 du 20 Décembre 2023 : Virement de crédits n°2 : Budget Annexe Eau et Assainissement 2023-M49

9. Décision du maire n°1 du 22 Janvier 2024 : Approbation convention entre la commune et Madame HAJEK Alexandra : participation travaux de construction de la séparation avec l'espace public

10. Motion de soutien aux agriculteurs mobilisé pacifiquement

Après exposé, il est proposé une Motion de soutien aux agriculteurs mobilisé pacifiquement du mouvement en cours .

Voté à l'unanimité

11. Questions diverses

La séance est levée à 19 H 30